

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 27 Juin 2019  
Délibération n°20190627\_01Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 40

Absents : 34

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 7

**Votants : 49**

- dont « pour » : 49

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : ENFANCE/JEUNESSE : renouvellement de la convention d'objectifs avec le Centre Social et Culturel du Pays Manslois pour la période 2019-2022**

Le jeudi 27 Juin 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de TOURRIERS.

Présents : CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - GIRAUD-BERNARD Éric - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - RAVION Didier - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURABIER Jacques - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - PÉNAUD André - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre

Absents excusés :

LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

COLIN Jean-Pierre représenté par son suppléant GUICHENEUY Philippe

GAROT Jean-Pierre (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

KAUD Pascal (pouvoir à BOUCHAUD Gérard)

BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)

BERNARDAUD Thierry (pouvoir à CHABAUTY James)

BEAU Nathalie (pouvoir à BOIREAUD Philippe)

VINCENT Gérard (pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc)

BASSET Véronique - LIOT Gérard - ROUSSEAU Christian - LACOEUILLE Bernard - CAMY Bruno - STASIAK Jean-Louis

Absents non excusés : COMBAUD Alain - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane - ROUMAGNE Magalie - CHABAUTY James

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

**Objet : ENFANCE/JEUNESSE : renouvellement de la convention d'objectifs avec le Centre Social et Culturel du Pays Manslois pour la période 2019-2022**

M. le Vice-Président en charge de « l'enfance-jeunesse, périscolaire et affaires sociales » précise que la convention d'objectifs entre la communauté de communes et le centre social et culturel du Pays Manslois est arrivée à son terme le 31/12/2018. Il convient donc de renouveler cette convention qui prévoit la mise en œuvre de services dédiés à la jeunesse et issus de la politique communautaire.

Il est proposé de renouveler la convention précitée pour une durée de 4 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

M. le Vice-Président rappelle que sur la période 2015-2018, la communauté de communes avait confié au centre social et culturel du Pays Manslois la mise en œuvre des services/actions suivants :

- Accueil occasionnel (halte-garderie 0-4 ans)
- Relais assistantes maternelles
- Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Accueil de loisirs 3-17 ans
- Ludothèque mobile
- Coordination des contrats et du PEDT\*
- Animation des TAP\*\*
- Accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Eté actif et solidaire

\*Projet Educatif Territorial

\*\*Temps d'Accueil Périscolaires

Le montant total des subventions communautaires allouées au centre social pour la mise en œuvre des services/actions précités s'est établi comme suit :

Années	Montant prévisionnel des participations financières de la CDC au centre social
2015	180 764€
2016	184 335€
2017	188 108€
2018	191 840€
<b>TOTAL</b>	<b>745 047€</b>

*Conformément aux orientations retenues dans le cadre du schéma local de services au titre de l'enfance, la jeunesse et l'accès aux droits » approuvé le 22 novembre 2018,*

La communauté de communes reprendra intégralement la gestion en régie des services de la maison de la petite enfance de Mansle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

De plus, en raison de la fusion intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes a intégré au sein de ses propres services les missions de « coordination de la politique Enfance/jeunesse », d'une part pour des raisons d'optimisation des moyens humains et financiers et d'autre part pour des raisons de cohérence en matière de stratégie politique. Ces missions de coordination étaient antérieurement partiellement exercées par le centre social et culturel pour le compte de la CDC du Pays Manslois.

Suite aux différentes rencontres avec les représentants du centre social et culturel et également la CAF, notre partenaire principal au titre de la politique communautaire « enfance/jeunesse », M. le Vice-Président propose de reconduire les engagements financiers communautaires en faveur des services suivants :

- Accueil de loisirs 3-17 ans (Mansle)
- Ludothèque mobile
- Accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Eté actif et solidaire
- Secrétariat de la maison de la petite enfance de Mansle

selon les engagements financiers prévisionnels suivants :

Années	Montant prévisionnel des participations financières de la CDC au centre social*
2019	169 751 €
2020	173 146 €
2021	176 608 €
2022	180 141 €
<b>TOTAL</b>	<b>699 646 €</b>

Nota : il est tenu compte d'une augmentation de 2%/an.

Cf. annexe 01\_projet de convention d'objectifs entre la CDC Cœur de Charente et le centre social et culturel du Pays Manslois 2019-2022.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modalités de renouvellement du contrat d'objectifs selon les modalités précitées.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention précitée et tous les actes en découlant.
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

